

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 21 mai à 20h00

Présents : MM. BOURGOIN Marcel, ROULLET Laurent, ROSSIN Richard, REDON Gilles, Mmes MURITH Roseline, CHAPUT Muriel, MM. GALLEGO Emile, PETIT Jean-Pierre, VALET Benoit, MONGEOT Jean-Noël et Mme PEINTURIER Catherine.

Etait excusée : Mme DUMONT Eva donne pouvoir à M. ROULLET Laurent

Absent : M. REMONDIERE Denis

### - Nomination d'un secrétaire de séance

M. Laurent ROULLET a été nommé secrétaire de séance.

### - Approbation du compte-rendu de la séance du 09 avril 2024

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

### - Budget principal 2024 rectifié

Suite aux observations du Service de Gestion Comptable de Le Blanc, nous devons modifier le budget principal 2024 voté le 09 avril dernier, les modifications portent sur les points ci-dessous :

#### - section d'investissement Recettes :

- erreur de frappe dans le montant de l'excédent reporté (001),
- suppression du compte 192 pour un montant de 6 000.00€ qui est compensé par le compte 024 du même montant

#### - section de fonctionnement Dépenses :

- suppression du compte 6761 d'un montant de 6 000.00€

#### - section de fonctionnement Recettes :

- suppression du compte 775 d'un montant de 6 000.00€

Le budget principal 2024 rectifié est arrêté comme suit :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 557 105,58 €
- dépenses et recettes d'investissement : 103 461,90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rectifier et d'approuver le budget principal 2024 ainsi présenté.

### - Redevance d'occupation du domaine public pour la fibre optique

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par BERRY THD (AXIONE), suite à la permission de voirie transmise par AXIONE en octobre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la redevance annuelle comme suit :

- pour l'année 2023 :
  - artères de télécommunications :
    - artère en sous-sol : 1,64km x 46,95 € = 77,11 €
    - artère en aérienne : 3.03km x 62,60 € = 188,60 €
- pour l'année 2024 :
  - artères de télécommunications :
    - artère en sous-sol : 1,64km x 48,27 € = 79,27 €
    - artère en aérienne : 3.03km x 64,36 € = 193,90 €

**TOTAL 2023 + 2024 = 538,88 €**

### **- Promesse de bail emphytéotique – constitution de servitudes**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de promesse de bail emphytéotique à intervenir entre la Société ENERTRAG et la commune de La Châtre L'Anglin pour l'implantation d'un poste de livraison électrique sur la parcelle communale C 1731.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier a été joint à la convocation du 15 mai 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte les termes de la promesse de bail emphytéotique.

### **- Utilisation des bornes incendie sur la commune**

Monsieur le maire informe que cette délibération est prise à la demande du président du syndicat des eaux de la vallée de l'Abloux.

Monsieur le Maire rappelle que l'usage des bornes à incendie est strictement réservé aux pompiers lors d'incendie.

Il propose au conseil municipal de prendre une délibération visant à l'utilisation de ces bornes de façon exclusive au service incendie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire concernant l'utilisation des bornes à incendie situées sur notre commune.

### **- Informations - Questions diverses**

Monsieur le maire informe le conseil municipal, concernant une demande d'achat d'une partie de terrain communal situé devant l'habitation d'une administrée.

L'ensemble du conseil municipal invite Monsieur le maire de lui adresser un courrier réponse, indiquant les différentes modalités pour l'acquisition d'un bien communal (enquête publique et prise en charge par l'acquéreur des frais qui y sont liés, à savoir la publicité, le géomètre, le commissaire enquêteur, ainsi que le prix du mètre carré).

Madame PEINTURIER Catherine présente le compte-rendu du syndicat des eaux de la vallée de l'Abloux et annonce que les membres du syndicat ont voté une augmentation de 10% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024 sur la part syndicale.